



**CH LAVAUUR**

Lavaur le 14 août 2010

Monsieur le Directeur

Lors du CHSCT du 14/12/2009, la CGT a une nouvelle fois demandée que l'on prenne des mesures pour la sécurité dans notre hôpital, notamment aux urgences. Après notre intervention, vous aviez pris l'engagement de revoir la sécurité au moment de la réflexion sur les fermetures des portes la nuit.

Où en est cette réflexion ?

Il y a urgence à agir : en effet de nombreux actes d'incivilités et de violences graves s'accumulent.

Par exemple le jour où un groupe d'individus s'est battu dans le hall d'entrée des urgences, obligeant la secrétaire à se réfugier chez les soignants, eux même barricadés pour éviter les coups. Un individu a même « sauté » le comptoir du secrétariat pour récupérer une chaise et l'a basculée du coté hall : ce qui prouve que les secrétaires sont les 1<sup>ères</sup> exposées.

Ou encore en début de ce mois où pendant la nuit, un infirmier a été agressé physiquement par un accompagnant avec pour conséquences plusieurs points de sutures et un arrêt de travail. Heureusement qu'il n'a pas perdu connaissance, car seul, qu'aurait-il pu lui arriver ?

Et encore ce 13 août, où un patient, de l'EPM, a agressé très violemment un médecin urgentiste, qui n'a pas pu reprendre son travail le jour même...

Mais vous n'êtes pas sans ignorer ces faits, vous devez maintenant prendre des mesures.

La CGT et FO, vous ont écrit le 29 juin 2010 pour vous demander de prendre des mesures :

- mise en place d'une alarme au niveau du secrétariat (actuellement, une alarme sonne chez les soignants mais ne protège nullement les secrétaires, car si les soignants sont dans les box, ils ne l'entendent pas !),
- achat d'un PTI,
- mise en place d'un code à l'entrée du sas des urgences
- pose d'une vitre devant le secrétariat.....

Nous n'avons même pas eu de réponses !!!

Combien de temps cela va –t-il durer ?

Faudra t-il qu'un drame survienne pour qu'enfin vous réagissiez ?

Des plaintes sont elles systématiquement déposées au nom du CH ?

La CGT demande la mise en poste d'un aide soignant supplémentaire la nuit et surtout le week-end où l'activité de ce service augmente.

De même la problématique des sorties SMUR doit être analysée.

En tant que membres du CHSCT il est de notre devoir de vous prévenir et de proposer des solutions.

Une réflexion doit être menée dans les plus brefs délais elle doit déboucher sur des actions.

Nous savons que vous avez de nombreux sujets de préoccupations (la loi HPST, la mise en place du scanner.....), mais la protection des agents du CH Lavour relève également de vos prérogatives, c'est aussi une priorité.

Le CHSCT doit donc se réunir, comme le prévoit l'article L.4614-10 du code du travail (Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail est réuni à la suite de tout accident ayant entraîné ou ayant pu entraîner des conséquences graves ou à la demande motivée de deux de ses membres représentants du personnel).

Les dates du 30 août ou du 06 septembre semblent appropriées pour réunir un CHSCT exceptionnel avec pour seul ordre du jour : la sécurité aux urgences.

Dans l'attente de la réunion de ce CHSCT et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

Christophe ESQUILAT  
Le Secrétaire du CHSCT

Copies :

- CFDT
- FO
- DRH
- DSSI
- Cadre supérieur MCO
- Cadre du service
- Equipe des Urgences et UHCD
- Inspection du travail